



FRANCE

BELGIQUE

# ERGOTHÉRAPEUTE

**Interreg**

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE  
EUROPESE UNIE

**COSERDO**

AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN  
DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



## DIPLÔME(S)

- Diplôme d'Etat d'ergothérapeute (3 ans après le baccalauréat, ou 4 ans si première année commune des études de santé dans une université)
- En institut privé la formation est payante
- Entrée sur concours

## STATUT POSSIBLE

- Salarié
- Libéral

## FACTURATION

Toute intervention ne fait pas l'objet d'un remboursement par l'assurance maladie, bien que dans certains cas des aides financières sont possibles. Pour cela, il faut se renseigner auprès de la MDPH, les mutuelles, les caisses de retraite...  
Une prescription médicale est obligatoire pour les évaluations et les prises en charge.

## LIEUX D'ACTIVITÉ

- Hôpitaux publics ou privés
- Centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelles
- Etablissements de cure
- Maison de retraite
- Hôpitaux psychiatriques

## DIPLÔME(S)

- Bachelier en ergothérapie (3 ans)

## STATUT POSSIBLE

- Salarié
- Indépendant

## FACTURATION

Le service d'études et de conseils en aménagement du domicile est divisé en deux pôles et est accessible gratuitement sur le territoire wallon.

## LIEUX D'ACTIVITÉ

- Les établissements structurels : hôpitaux, maisons de retraite, centres de rééducation, ...
- Le service d'études et de conseils en aménagement du domicile (pôle handicap et senior)

## ACTIVITÉS PRATIQUÉES À DOMICILE

- Analyse des besoins, des habitudes de vie, de l'environnement et des souhaits de la personne
- Elaboration, réajustement du diagnostic en fonction de l'évolution du patient accompagné
- Art Thérapie, musicothérapie, techniques de relaxation, ergonomie...
- Collaboration pluridisciplinaire à la réalisation d'un objectif commun
- Esprit d'analyse, de déduction, de créativité afin de personnaliser les aides et les conseils
- Identifier la demande de la personne et l'informer sur la démarche d'ergothérapie
- Elaborer un diagnostic et concevoir le projet d'intervention thérapeutique ainsi que définir les modalités de prise en charge (déroulement, fréquence, durée)
- Concevoir le programme de rééducation et conduire des activités de soins et l'adapter selon l'état de la personne
- Réaliser le bilan de fin de rééducation avec la personne et échanger des informations avec les intervenants
- Préconiser les aides techniques, animalières, et technologiques...
- Informer et conseiller la personne sur des aménagements (rampe d'accès, domotique...) ou des équipements, des appareillages

## CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES D'EXERCICE

- Avoir le Diplôme d'Etat

## CONDITIONS D'EXERCICES SUR LES PAYS FRONTALIERS BE/FR

- Envoyer une demande d'équivalence de diplôme européen (drjscs.gouv.fr)
- La commission régionale compétente donne son avis sur l'autorisation d'exercice, les mesures compensatoires ou épreuve d'aptitude, et le rejet de la demande

Désormais, c'est l'autorité compétente (préfet de région) qui peut soit proposer au demandeur de choisir entre un stage d'adaptation ou une épreuve d'aptitude, soit imposer un stage d'adaptation ou une épreuve d'aptitude.

## ACTIVITÉS PRATIQUÉES À DOMICILE

### Objectif

Restituer à la personne son indépendance, faciliter son intégration dans son milieu, l'amener au développement optimal de ses capacités, tout en tenant compte de ses limites.

Pour ce faire, l'ergothérapeute pose les actes suivants : il commence par une phase d'observation, en vue d'élaborer un bilan des capacités et incapacités, physiques et mentales, de la personne dans ses activités de la vie journalière, ses activités professionnelles et socioculturelles, ainsi que dans son environnement (physique, social et culturel).

Après la visite du domicile, l'ergothérapeute rend, à la personne, un rapport détaillé des aménagements ou des modifications en fonction de son autonomie, de son budget...

## CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES D'EXERCICE

- Dans le cadre de l'aménagement du domicile, l'ergothérapeute n'a pas besoin de numéro INAMI ni d'agrément

## CONDITIONS D'EXERCICES SUR LES PAYS FRONTALIERS BE/FR

- Être titulaire du diplôme ou d'une reconnaissance d'équivalence

## SOURCES

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/qui-sadresser/professionnels-de-laide-et-du-soin/ergotherapeute>

<http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante/les-fiches-metiers/article/ergotherapeute>

<http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article789>

<http://www.ergotherapeute-montbeliard.com/tarifs-et-remboursements-6.html>

<http://www.regionsjob.com/observatoire-metiers/fiche/ergotherapeute>

## BASE LÉGALE

- Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute

## SOURCES

<http://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/ergotherapeutes/Pages/default.aspx#.Wz9y69lzbc5>

<http://www.siep.be>

<http://www.ergo-upe.be/>

<http://metiers.siep.be/metier/ergotherapeute/>

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3141>

<http://www.belrai.org>

## BASE LÉGALE

- Arrêté Royal du 8 juillet 1996
- Arrêté Royal du 19 novembre 2010







**SI VOUS SOUHAITEZ  
DES RENSEIGNEMENTS SUR LA MOBILITÉ  
DES ERGOTHÉRAPEUTES**

**CONTACTEZ  
COSERDO@SOLIDARIS.BE**



Avec le soutien du Fonds européen  
de développement régional



En collaboration avec :



Édition juin 2019